

de la théologie, une controverse, où ce n'est plus seulement l'autorité des symboles, mais celle de la Bible, qui est en cause. Il ne s'agit de rien moins que des fondements de la certitude, et le dissentiment n'est plus entre ceux qui professent la vérité et ceux qui ne la professent point, mais entre les hommes de foi.

Voilà, ajoute le Spectateur, où en sont les docteurs du protestantisme; les uns rejettent l'autorité divine de la Bible, les autres sont impuissants à la défendre. Il y a vingt ans à peine, des jeunes gens, des savants, des libéraux se désolent les architectes d'un ordre nouveau, ils voulaient tout détruire et faire la société de l'avenir; nous avons assisté à leurs travaux, et nous voyons leurs ruines politiques et sociales; des protestants, fatigués de leur passé, veulent à leur tour faire l'Église de l'avenir; nous voyons leurs travaux et nous contemplons un spectacle plein de tristesse. L'avenir est toujours le fils du passé!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 5 AOUT, 1851.

Première Page: — Comment les Radicaux Suisses appliquent et exploitent la liberté politique: Situation du Canton de Fribourg. — Extrait. Feuilleton: — Les suites d'un Duel, (Suite et fin.)

Des constructions religieuses s'élevaient en ce moment sur plusieurs points de cette vaste paroisse de Montréal. On suit que le faubourg de Québec voit se bâtir rapidement la belle église de St. Pierre par les efforts incessants des RR. PP. Oblats. A l'autre extrémité de la montagne, on érige les murs d'un autre temple non moins grand, et non moins magnifique; et voilà que, dimanche dernier encore, on a béni et posé solennellement la première pierre d'une troisième église dans le quartier Griffintown, sous la protection de Ste. Anne. Cette fois, c'est la population irlandaise qui a tout le mérite et toutes les consolations de cette belle fête catholique.

A la suite des vêpres chantées à St. Patrice, la foule très-considérable des fidèles qui y avaient assisté, se dirigea vers le clergé, bannières et musique en tête, vers le lieu de la cérémonie où se trouvaient déjà réunis les spectateurs en une masse compacte. Après les premières prières de la bénédiction, faites par Mgr. Prince, le Revd M. Dowd prononça le discours de circonstance avec un à propos et un pathétique qui excitèrent plus d'une fois non seulement les sympathies religieuses et nationales de ses chers frères d'Irlande, mais aussi les sentiments d'union et de véritable fraternité de leurs frères hospitaliers du Canada. Il y avait là un contraste frappant entre ce que l'on faisait ailleurs et surtout au vieux pays, pour opprimer la religion, et les soins et la sauve-garde qu'obtient pour l'exercice de cette même religion une nation justement libre sous ce rapport dans ce coin heureux du nouveau monde.

Le prédicateur attir également l'attention de ses auditeurs sur le but de la collecte qui devait se faire en cette occasion; il observa que le zèle et la bonne volonté des Messieurs du Séminaire de St. Sulpice les portant à faire seuls et à leurs dépens tous les frais de ce nouveau temple, leurs aumônes pourraient encore, ce jour là, se reverser sur l'intéressant Asile de St. Patrice où tant d'orphelins recevraient bientôt sous un nouveau toit protecteur, des soins plus assidus, [non pas plus matériels, ils étaient déjà si parfaits:] des secours plus proportionnés à leur nombre et à toutes leurs nécessités. Il n'y avait pas besoin de beaucoup de paroles pour exciter de nouvelles générosités; les vaillants enfants d'Erin étaient là, avec un bienveillant cortège de nos concitoyens Canadiens toujours prêts à prêter main-forte à toutes les œuvres de charité, à ouvrir leur

bourse en toute bonne occasion. Aussi les offrandes recueillies sur le lieu même s'élevèrent-elles immédiatement à la somme ronde de \$103. Dieu bénira le Canada et l'Irlande!

Dimanche dernier, M. Chiniquy prêcha à la Cathédrale, sur l'invitation de Mgr. de Montréal, un sermon sur la tempérance.

Ce discours s'adressait aux hommes exclusivement, les femmes ayant été priées de céder leur place, en cette occasion; aussi une masse compacte d'hommes avait envahi la cathédrale. Pendant une heure et demie, l'Apôtre de la tempérance les entretenait, avec son talent accoutumé, du grand sujet auquel il a consacré tout son temps et toutes ses forces depuis plusieurs années. Nous apprenons que M. Chiniquy doit revenir prêcher en ville pendant les exercices des quarante-heures qui auront lieu durant la tenue du Concile.

ORDINATION. — Dimanche dernier, dans la Cathédrale, Sa Grandeur, Mgr. de Martyropolis, a conféré l'Ordre sacré de la Prêtrise à MM. J. Graton, J. Séguin et H. A. Verrean.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Son Eminence le cardinal-préfet de la Propagande a consacré, le 6 juillet, Mgr. l'Evêque de Southwark, qui va partager avec l'Archevêque de Westminster le gouvernement spirituel de l'ancien vicariat apostolique de Londres. La métropole de l'empire britannique possèdera bientôt dans son sein un Archevêque et un évêque, car Mgr. Grant devait quitter Rome aussitôt après sa consécration, pour aller prendre possession de son siège.

Le Souverain-Pontife, non content d'avoir approuvé les décrets du Concile de Thurles, qui frappent de mort la Faculté de la Reine, a désiré que la Sacré-Congrégation de la Propagande souscrivit pour une somme importante en faveur de l'Université Catholique d'Irlande. Ce désir de Pie IX n'a pas tardé à se réaliser, et le vénérable Archevêque d'Armagh a reçu les fonds destinés par le Souverain-Pontife à l'établissement de l'Université Irlandaise.

CONVERSION. — Samedi dernier, le Rév. Père Pozzo, O. S. D., reçut dans le sein de l'Eglise Catholique Mr. John Turpin, âgé d'environ 50 ans et membre de l'Église épiscopaliennne. Mr. Turpin réside dans le comté de Dutchess, New-York, près de Hyde Park. (Freeman's Journal du 2 Août.)

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

[Par voie Télégraphique.]

Toronto, 1er Août.

Hier, le bill pour amender la loi relative à la pratique médicale a subi sa seconde lecture.

Le Conseil Législatif a sanctionné les bills suivants: — Pour l'instruction des contestations électorales — Des divisions Territoriales, H. C. et concernant les apprentis et les mineurs — et pour incorporer la compagnie de Garantie du Canada.

M. Lemieux fit motion pour la seconde lecture du bill touchant la reconnaissance des Juges qui, étant seigneurs, auront à juger des procès où des droits seigneuriaux seront en question.

M. LaFontaine fit motion pour ajourner à six mois la seconde lecture du bill. Il en résulta un long débat sur ce que, dans le cours de ses observations à l'appui de l'amendement proposé, M. LaFontaine avait attribué aux auteurs du projet de loi des motifs d'intérêt personnel basé sur la poursuite de la popularité.

Cette attaque était dirigée contre MM. Lemieux, Chabot et Armstrong, qui tous parlèrent chaleureusement et accusèrent même

M. LaFontaine d'inconsistance sur cette question, depuis sa déclaration contre la tenue en 1841.

M. LaFontaine répliqua en disant qu'il avait renoncé à la perspective de grands bénéfices qu'il aurait pu réaliser dans l'exercice de sa profession, en refusant de se charger de poursuites de la part de seigneurs; et que, s'il avait lancé des imputations contre le moteur de ce bill, c'était à raison de ce qu'il était impossible de le considérer sans considérer en même temps le projet qu'avait déjà proposé le même monsieur pour la commutation de la tenure seigneuriale en abolissant les lods et ventes, ce à quoi on n'avait jamais pensé auparavant. Il parla de cette abolition comme d'un acte de spoliation le plus injuste qu'il fût possible de concevoir.

Pour l'amendement: — Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauvean, Dixon, Dunas, Johnson, Lacoste, Latière, Sol. Gén. McDonald, McDonald (de Kingston), Malloch, McLean, Méthot, Pollette, Price, Sanborn, Scott de (Bytown), Sherwood (de Brockville), Sherwood (de Toronto), Stevenson, Taché, Viger, Wilson, — 29.

Contre: — Armstrong, Boulton, (Norfolk) Boulton (de Toronto) Bouthillier, Cameron, (de Kent) Davignon, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Laurin, Lemieux, Letellier, McKenzie, McConnell, McFarland, Mongenais, Scott (Deux Montagnes), Smith (de Durham). — 21.

Ce soir, M. Robinson a donné avis d'une motion pour une adresse ayant pour objet un canal navigable à être construit autour du Sault Ste. Marie.

Le bill pour exempter les banques de l'impôt établi sur elles a été lu pour la seconde fois sur motion de M. Hincks, et la Chambre a tenu la séance par un Comité général dans lequel a été débattue une proposition de M. Hincks, enoncçant qu'il est expédient d'obtenir les services des militaires en retraite pour les cas où ils seront mis en réquisition comme gendarmes, au moyen d'un octroi de 55 arpents de terre à chacun, et de quelques immunités.

Parmi les mesures législatives dignes d'être notées il en est une de M. Hincks pour l'adoption du cours décimal dans notre système monétaire. Le mode nouveau aura pour base une piastre ou cinq chelins courant qui se diviseront en portions plus petites d'après le calcul décimal. Ce mode du cours décimal est à la fois le plus simple et le plus commode et il sera une innovation bien nécessaire dans ce pays où la variété des pièces de change offre arithmétiquement tant de bigarrure. Il est aussi question d'un bill de M. Ross à l'effet de légaliser des monnaies étrangères dans la province pour l'utilité des transactions et celle du commerce.

La question devenue si pressante de la tenure seigneuriale devra peut-être en grande partie sa solution définitive et prochaine à M. Drummond. Deux projets ont été soumis au comité sur la tenure, par M. Drummond. L'un est déclaratoire et présenté sous forme de bill. Le correspondant du Journal de Québec, qui parle de cette mesure, la croit propre à satisfaire tous les hommes consciencieux opposés les uns aux autres en cette matière, qui veulent une solution; elle règle définitivement et clairement les rapports entre seigneur et censitaire; et l'on s'y plaint moins de la tenure elle-même que des exactions de certains seigneurs. L'autre projet du solliciteur-général doit être publié, et sera proposé comme loi par le ministre à la prochaine session des chambres. L'intervalle de temps qui s'écoulera d'ici à cette époque laissera à l'opinion publique le temps de se prononcer.

M. le Docteur Nelson est de retour en cette ville après avoir séjourné près d'un mois et demi à Toronto. L'un tiendra certainement compte à ce représentant d'avoir pris une fois de plus la défense des canadiens-français au sein de l'Assemblée, le 29 juillet, dans le cours des débats sur le bill de la représentation. L'un des membres de la section adverse avait accusé les canadiens-français de vouloir envahir exclusivement les townships. M. Nelson a repoussé cette insinuation en rappelant

que jamais (et cela n'est que vrai) ils n'avaient tenté d'exclure les autres origines; mais qu'au contraire tout avait été mis en œuvre par leurs adversaires, pour les annihilier, et, en particulier, pour peupler à leur préjudice ces mêmes townships où les canadiens-français ont incontestablement le droit de s'établir.

Nous insérons ailleurs le bill de M. LaFontaine pour la fondation d'une Ecole Normale et l'amendement de la loi des écoles du Bas-Canada.

EXCURSION D'AMÉRICAINS AU CANADA.

Nous apprenons par le Courrier des Etats-Unis que M. Batchelor a complété selon ses espérances tous les arrangements nécessaires pour une excursion américaine de plaisir au Canada. La période du départ des excursionnistes est fixée au 18 août pour durer jusqu'au 2 septembre. Le chemin que suivront les voyageurs est celui qu'ont parcouru dernièrement les Canadiens qui ont visité New-York. Ils remonteront l'Hudson jusqu'à Troie, prendront le chemin de fer de Saratoga, traverseront le lac Champlain dans sa longueur et arriveront à Montréal. Ils assisteront à l'inauguration du nouveau chemin de fer de la Prairie à Rouse's Point, cette fête devant coïncider avec leur arrivée ou leur départ.

Le Herald de ce matin exprime le regret que lui fait éprouver l'assurance positive qu'il a reçue de la détermination prise par Jenny Lind de ne point visiter Montréal ainsi que lui et d'autres amateurs de cette ville y avaient compté. Cette cantatrice a dernièrement séjourné à Buffalo où son talent paraît lui avoir conquis l'estime populaire. Mais il est un motif plus puissant encore que celui de vouloir obliger la population de Buffalo à se ressouvenir d'elle: ce sont les nombreuses charités qu'elle y a semées au profit de la classe indigente. Il est constaté qu'un pur sentiment de bienfaisance, et non l'ostentation, préside aux bienfaits que répand cette artiste dans tous les lieux où elle passe, et qui se montent à des sommes colossales. Le Buffalo Commercial Advertiser dit à cette occasion: — La vente des billets au second concert a réalisé une somme très-considérable destinée aux institutions de charité de cette ville qui aura amplement raison de se rappeler le venue de Jenny Lind parmi nous.

La fréquence des accidents qui arrivent sur nos quais a suggéré à nombre de citoyens marquants de Montréal l'idée de convoquer une assemblée publique dont l'objet est de délibérer sur les mesures de sauvetage à prendre dans l'intérêt général. Cette réunion doit avoir lieu cette après-midi à trois heures, dans l'une des salles de l'hôtel St. Laurent, grande rue St. Jacques.

Un individu du nom de Michael Quigley a été traduit samedi dernier devant le tribunal de paix siégeant extraordinairement et condamné envers la Reine à une pénalité de quarante livres sterling pour avoir induit Benjamin Wilks, l'un des soldats du 20e. régiment en garnison à Montréal, à désertir le service. Outre cette pénalité et les frais de poursuite, l'accusé doit subir un emprisonnement de six mois, au terme desquels sa détention sera prolongée tant que le principal et les frais prononcés par le jugement n'auront pas été soldés. La cour se composait de MM. Emmet, Johnson et Evans. M. Driscoll soutint la plainte en se fondant sur l'Ordonnance Provinciale 2 Viet., ch. 16.

M. C. C. Abbott a été admis hier à la pratique du barreau après un examen subi devant le Bureau d'Examinateurs de la section du district de Montréal.

On lit dans le Toronto Mirror: — Nous sommes fâché d'entendre dire qu'un grand nombre d'employés du gouvernement

ont été contraints de laisser leurs familles à Montréal durant l'hiver prochain, par suite de la rareté des maisons disponibles à Québec et des loyers énormes qu'exigent les propriétaires de celles qu'on y trouve encore à louer.

La mort dans un baril de vin.

Un journal anglais du Haut-Canada publie l'article suivant pour en faire ressortir cette moralité: que si, comme Dickens l'affirme dans son journal Household Words, "une thédère recèle la mort," à plus forte raison la mort réside-t-elle dans un baril de vin.

La semaine dernière, dit l'écrivain, un bûcheron de renom exécutait ses tours de passe-passe à Detroit. Il y avait tels de ses exercices d'escamotage qui étaient véritablement surprenants: par exemple, il tirait d'une même bouteille des vins de toute espèce selon que le demandait les spectateurs. Telle était à peu près l'habileté dont se targuaient un ingénieur mais assez peu honnête marchand de vin de Londres, qui était capable de produire n'importe quel vin exigé par ses consommateurs, au moyen de deux barriques qu'il tenait en cave. Mais ce procédé peut être imité par bien d'autres qui dupent leurs pratiques dans cette métropole où, certainement, l'altération du vin en est arrivée à une honteuse perfection. Il n'est pas de vin de cru étranger qui ne soit falsifié ou entièrement fabriqué en Angleterre; et des livres y sont même publiés contenant les recettes de fabrication. Le vin véritable de Constance s'obtient difficilement, car la vigne qui le produit n'est en culture que sur une petite habitation appelée Constance au Cap de Bonne-Espérance. La terre même qui est tout à côté ne permettrait pas un raisin de mûrir assez pour procurer cette espèce. Les maîtres de vaisseaux, lorsqu'ils touchaient un Cap, étaient notoirement dans l'habitude de donner au propriétaire de Constance une guinée pour une bouteille de son vin pur; et cependant l'on fabrique à Londres assez de ce vin pour en approvisionner le quart du globe.

Le "Guide des Cabretiers" contient la recette qui suit pour manufacturer le vin d'Oratoire. — D'abord, imprégné le baril de soufre, prenez 12 gallons d'Oratoire fort; 6 d'esprit épuré; 3 d'eau-de-vie de Cognac; 42 du meilleur cidre frais. Suivant une autre recette: — 45 gal. de cidre, 6 de brandy ou de vin d'Oratoire; 2 de primes sauvages bouillies dans 2 gal. d'eau, dont vous exprimez la liqueur: si elle n'a pas bonne couleur, mêlez-y une teinture de bois rouge; vous la mettez en bouteille au bout de quelques jours, et une cuiller à thé de poudre de catéchu versée dans chaque bouteille donnera la plus belle teinte et les bouchons trempés à leur extrémité dans une forte décoction de bois de sandale et d'alun, donnera l'apparence de l'âge.

Quelques-unes des recettes de ce livre sont innocentes; mais il s'en trouve d'extrêmement nuisibles. McKenzie, dans ses "Expériences Chimiques" rapporte qu'un marchand de vin de Londres confessa à son lit de mort que durant sa longue carrière de nombreuses affaires, il avait vu nombre de ses pratiques mourir victimes de leur prédilection pour ses vins; et qu'il avait remarqué qu'un homme n'avait longtemps vécu de ceux qui avaient été dans l'habitude d'en boire. "L'arsenic," ajouta-t-il, "est employé pour donner au sherry, au Madère et à d'autres vins pâles, l'apparence d'être onctueux."

Les marchands de vins ajoutent de l'alun au vin rouge pour lui donner un goût piquant et le rendre plus fort en couleur, sans parler d'autres substances. Le cuivre et le plomb jouent aussi un rôle dans la fabrication du vin, du cidre, etc. Le détail qu'on en pourrait donner effraierait les personnes qui ont quelque teinture de chimie.

A Peque où George IV était Prince de Galles, il était possesseur d'une petite provision d'un vin précieux et très-rare: peu d'hommes dans ses vastes domaines pouvaient être de meilleurs juges que lui en cette matière. Comme il y avait longtemps que ce vin séjournait dans le cellier, et qu'on le croyait avarié, la suite de Sa Majesté qui avait autant le goût de excellentes choses de la vie que son royal

Dieu a trouvé quelques mérites dans ma vie, il me donnera pour compagnons éternels le bon père Anastase et mon saint ami, Louis De Poitiers, mort martyr comme il l'avait présenté. Une épouse chérie et des fils bien aimés m'attendent aussi dans le ciel; quand Dieu voudra m'appeler à lui je m'estimerai bienheureux.

Depuis longtemps, je suis seul, seul sur la terre; je n'ai plus d'ami, plus de famille, je n'ai que Dieu pour ami et que mes livres pour compagnons. Aujourd'hui, mon jeune ami, votre présence me rend bienheureux, tout ce vous me plaît; vous ne ressemblez en rien aux jeunes gens de nos jours. Venez donc avec moi, venez passer quelques jours dans ma maison, vous me distrairez; vous me parlerez du nouveau-monde, et moi, vieillard octogénaire, je vous parlerai du vieux monde.... Nous quittâmes ce plateau où mon noble vieillard paraissait si heureux; je le pria de me donner son bras afin qu'il put descendre plus commodément et chemin faisant je le remerciai de sa bonté si douce et si bienveillante à me narrer une histoire si intéressante. Je voulais lui dire qu'il me flattait trop par ces dernières paroles. Mais il me riposta par des paroles plus flatteuses encore.

Il était nuit close quand nous arrivâmes dans la maison de mon hôte. Un vieux serviteur et sa femme étaient tout le personnel de sa maison, l'un comme domestique et jardinier, l'autre comme cuisinière et femme de chambre. Un gros chien, fidèle gardien, faisait faction vigilante... Je fus installé dans

la plus belle chambre de la maison et pendant quatre jours qui s'écoulaient rapidement je fus constamment émerveillé des qualités admirables de mon illustre vieillard qui me charmait par son aménité, par ses talents et surtout par sa sublime foi religieuse.

Il fallut pourtant nous séparer, ce qui n'eut pas lieu sans larmes de part et d'autre. Après nous être promis une tendre amitié et après avoir pris l'assurance formelle de nous écrire souvent nous nous fimes des adieux très touchants. Mon noble vieillard rentra chez lui pour méditer et prier, pour consoler les malades et soulager les pauvres, et moi pour continuer ma course vagabonde et aventureuse.

Il est des caractères et des cœurs qui se comprennent vite et qui s'aiment avec une affectueuse énergie. J'ai rencontré sur le chemin de ma vie quelques-uns de ces personnes avec lesquelles j'ai bientôt été lié d'une manière spéciale.....

La promesse que nous nous étions si solennellement donnée ne devait pas être de vaines paroles. Une correspondance active s'établit entre nous. La philosophie catholique et les préceptes de la sagesse embaumaient toutes les lettres de mon noble ami. Les intimes respiraient la pénétrance du jeune homme, la fiction de l'imagination, les sentiments chevaleresques et l'amitié respectueuse.

Il y a trois ans environ, je reçus une lettre de mon bon vieillard, ce fut la dernière, il m'annonça qu'il était indisposé et obligé de

garder la chambre. Il pressentait sa fin, car il me faisait des adieux plus tendres et plus touchants que d'habitude. Il y avait déjà quelque temps que je ne savais que penser du long silence qui seul avait répondu à ma lettre, quand, par hasard, prenant un journal, je lus ces lignes:

"M. Henry Durand-De Flavigny chevalier: de l'Ordre royal de St. Louis, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil général du Dépt. des Hautes-Pyrénées, est mort le 20 janvier 1848 en son domicile situé à Luz près Bagnères-de-Luchon. Cette perte que nous annonçons avec la plus vive douleur sera vivement sentie par tous les hommes généreux de nos contrées. M. De Flavigny appartenait à l'opinion royaliste-légitimiste, cette portion si loyale, si chevaleresque et si dévouée de la France. Il fut constamment le père des pauvres, l'ami de la veuve et de l'orphelin, l'appui du faible, le conseiller de tous. Homme d'une vaste érudition il consacra pendant de longues années ses talents au bonheur de ses compatriotes. Homme énergiquement et sincèrement religieux, il était une des illustrations de la France catholique."..... Enn et attristé, je fermai le journal, et je me mis à prier pour le repos de cette âme si bienveillante et si sincère. Et depuis, j'aime à penser à lui. Tant il est vrai que le souvenir du sage est un souvenir qui pénètre l'âme des plus douces et des plus consolantes émotions.

FIN.

Il ne faut jamais parler mal des absents.

L'un des meilleurs carrossiers de Paris reçut, au milieu du mois de juin dernier, deux visiteurs que leurs moustaches soigneusement taillées et la sévérité de leur mise annonçaient être des officiers. Les deux inconnus demandèrent à voir ce que M. X... avait de plus parfait en calèches, et, parmi toutes celles qui leur furent montrées, ils en distinguèrent une dont la légèreté, l'élégance et la solidité les charma tout d'abord; le prix fut immédiatement débattu: An mois de décembre dernier, dit M. X..., j'ai refusé 14,000 fr. de cette voiture, espérant que l'élection, alors prochaine, de Louis-Napoléon, ranimerait la confiance et ouvrirait les sources tarées du commerce; mais depuis que cet ancêtre est à l'Élysée, il ne se fait pas plus d'affaires qu'avant; aussi je vous laisserai ma calèche pour 12,000 fr."

Les deux chaland se récrièrent sur l'opinion donnée au président de la République, et jetèrent sur l'exaltation des partis extrêmes les principales difficultés de la situation actuelle; puis cessant une conversation qui, loin de changer la manière de voir de M. X... le faisait, au contraire, insister davantage sur l'opinion qu'il avait émise, ils le quittèrent en lui disant que l'un d'eux viendrait le lendemain payer la calèche et indiquer l'endroit où elle devrait être conduite.

En effet, le lendemain un des visiteurs de la veille se présenta chez M. X..., et lui

compta les 12,000 fr. demandés en échange de la calèche.

"Où la ferai-je conduire?" fit M. X..., en rappelant l'inconnu qui se retirait et paraissait oublier de donner l'adresse du propriétaire de la voiture.

— Ah! vous l'envoyez rue du Faubourg-St-Honoré; elle appartient maintenant à l'An de l'Élysée-National, qui est venu hier lui-même la choisir avec moi."

Le carrossier, atterré, se confondit en excuses; le mal était fait, non pas au président, mais à lui-même; car cette aventure lui causa un tel bouleversement que le soir même il se mit au lit, et le lendemain une violente attaque de choléra l'avait emporté.

On raconte qu'avant sa mort il entretenait ses ouvriers du fait que nous venons de rapporter, et leur recommanda, en se donnant lui-même pour exemple, de ne jamais parler mal des absents.

M. X... a laissé une fortune considérable, honorablement acquise par de longues années de travail.

PENSEES.

On juge mal, parce qu'on juge sans entendre; puis on ne veut pas entendre pour ne pas reconnaître le mal-jugé.

Jamais celui qui fait des malheureux ne peut être heureux lui-même.